
Cimetière des Carmes

Le cimetière des Carmes est implanté sur un site occupé dès la création de la cité romaine d'Augustonemetum. Traversé par la grande voie reliant Vichy à Limoges, le site jouxte la via Agrippa, axe principal parcourant la Gaule d'est en ouest. Dès les premiers siècles, le site des Carmes a une fonction funéraire.

Au Moyen Âge, un monastère est attesté au Xe siècle, puis à nouveau à la fin du XIIe siècle. Au XVIIe siècle, les Carmes déchaux prennent possession des lieux. En 1816, la Ville de Clermont-Ferrand achète une partie de l'ancien enclos des Carmes, les terres retrouvent leur fonction première, celles d'un cimetière. Le nouveau cimetière est inauguré le 21 juillet 1816 et augmenté en 1846 et 1908.

Le cimetière est traversé par la Tiretaine, rivière de Clermont-Ferrand, aujourd'hui très largement enterrée. Elle a été en partie déviée et canalisée en 1886, mais établit toujours la limite entre "ancien" et "nouveau" cimetière. Bordée d'arbres, elle constitue un îlot de fraîcheur naturel au cœur des 11 hectares de sépultures.

Le cimetière a gardé sa conception d'origine. Il a été agrandi par extension et acquisition de terrains au nord et au sud. La clôture réalisée à la fin du XIXe siècle a été conservée. Le portail d'entrée est lui d'origine.

Le cimetière des Carmes est un musée à ciel ouvert qui condense deux siècles d'expressions artistiques. Musée d'architecture par la diversité des styles employés au gré des modes, néo-classique, néo-gothique, néo-roman, Art Nouveau, Art Déco... Musée des beaux-arts par les sculptures, les vitraux, les ferronneries, ... qui accompagnent, représentent ou veillent les défunts. Musée d'histoire par le statut des défunts, politiques, artistes, architectes, ... qui ont dirigé, construit ou embellit la ville.

Outre le fait d'abriter les sépultures de celles et ceux qui ont fait une partie de l'histoire de la ville, le cimetière des Carmes s'inscrit également dans une perspective historique mondiale :

- Carré israélite (extrémité nord-est) créé en 1877
- Monument aux morts de 1870-1871, érigé en 1877.
- Monument aux morts de 1914-1918 : Inauguré en 1924. Le monument a été inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 28 décembre 2021.
- Les carrés réservés aux soldats morts au combat : soldats français morts en 1914-1918, soldats allemands morts en 1914-1918, soldats français morts en 1939-1945, soldats du Commonwealth morts en 1939-1945, soldats allemands morts en 1939-1945 et maquisards (F.F.I.) morts en 1939-1945.

